

COMMUNE DE ST CRÉPIN

Liste des délibérations du conseil municipal Du 21 octobre 2024

Nombre de conseillers : Le vingt et un octobre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. CADOT Matthieu, maire, en séance ordinaire,

En exercice : 10

Présents :

Votants :

Quorum :

Présents, M. Matthieu CADOT, Mme Céline ROUIL, M. Ronald VERNOUX, Mr Freddy VINET, M. Denis GORRON, M. Éric BOUCLY, Mme Cécile MAIRAND, Mme Charlène GRIFFON, M. Luc DUCLOS

Absents excusés : M. André MARCHAIS

Secrétaire de séance :

Convocation envoyée le 16 octobre 2024

Convocation affichée le 16 octobre 2024

Séance ouverte à 18H30

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 septembre 2024.

Décisions du conseil municipal :

Ressources Humaines

D2024 – Modification du tableau des effectifs / création contrat de projet

D2024 – Remplacement d'un agent temporairement indisponible.

D2024 – Convention cadre pour l'adhésion aux missions facultatives du CDG 17

Volet Finances :

D2024 – CDC Aunis Sud Projet d'amélioration de l'habitat - participation des communes.

Divers :

D2024 – Modification des statuts de la CDC Aunis Sud

D2024 – Attribution numéro d'habitation pour la parcelle OA1256

Questions diverses :

- Présentation du Rapport Social Unique 2023 de la commune.
- Présentation du rapport d'activité de la CDC Aunis Sud
- Présentation du rapport d'activité d'EAU17
- Pass Cyclad à compter du 01/01/2025.
- Intervention de SOLURIS le 15 novembre pour la journée sur le règlement du cimetière.
- Devis pour le budget 2025.
- Devis pour les toitures (école, ancienne cantine, église)
- Planification commission des chemins

- Planification commission bulletin municipal
- Coffret cadeau pour Noël
- Tracé du rallye d'automne 2024 (buvette du foyer rural)

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 septembre 2024.

Le procès-verbal du conseil municipal du 5 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Ressources Humaines

D2024 –25 Création d'un contrat de projet – emploi non permanent

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **DECIDE** la création, à compter du 1^{er} décembre 2024, d'un emploi non permanent d'agent de maîtrise par référence au grade d'agent de maîtrise principal relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 ans allant du 1^{er} décembre 2024 au 30 novembre 2030 inclus.

Il devra justifier d'expériences professionnelles en lien avec la mission

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement selon le profil retenu. et au maximum de l'indice brut du dernier échelon du grade.

D2024–30 Délibération pour le remplacement d'un agent temporairement indisponible :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats d'engagement pour remplacer un fonctionnaire ou un agent contractuel de droit public (occupant un emploi permanent) temporairement indisponible, dans les conditions fixées par l'article L 332-13 du code général de la fonction publique,

D2024–31 Convention cadre pour l'adhésion aux missions facultatives du CDG17 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **DECIDE d'adhérer** à la convention cadre relative aux missions facultatives proposées par le CDG17 ci-annexée.

D2024 –32 CDC Aunis Sud Projet d'amélioration de l'habitat – participation des communes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **DECIDE** de participer sur les thématiques suivantes :

- La lutte contre l'habitat indigne
- La lutte contre la précarité énergétique

- L'adaptation des logements pour le maintien à domicile
 - **DECIDE** d'accorder une subvention communale complémentaire de 500 € dans chaque thématique
 - **DECIDE** de limiter cette aide à un dossier par an et par thématique
- Divers :

D2024 – 33 - Modification des statuts de la CDC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DONNE** acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées
- **APPROUVE** les modifications des statuts présentées, dont le projet a été envoyé aux membres du conseil municipal à l'appui de la convocation à la présente réunion,
- **APPROUVE** les nouveaux statuts ainsi modifiés annexés,

D2024 –34 Attribution numéro d'habitation à la parcelle OA 1256

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer le n°1 impasse des Quatre Fontaines à la parcelle cadastrée A1256 dans le hameau de Azay,

Signatures des délibérations du conseil municipal du
21 octobre 2024

Auteur de l'acte	Matthieu CADOT, maire
Date de publication sur le site internet de la commune	22/10/2024
Matthieu CADOT, maire	
Eric BOUCLY – secrétaire de séance	